



Assemblée générale

Soixante-septième session

28^e séance plénière

Lundi 22 octobre 2012, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 9 et 14 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social (A/67/3)

Note du Secrétaire général (A/67/298)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Notes du Secrétaire général (A/67/82 et A/67/270)

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le point 9 de l'ordre du jour, je rappelle aux membres qu'en application de sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, à sa deuxième séance plénière tenue le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'examiner le point 9 intégralement en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs au programme devraient être traités par la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée a pris note de l'indication selon laquelle, en application de la

résolution 58/316 tendant à ce que le point 9 soit examiné intégralement en séance plénière, les parties pertinentes du chapitre I du rapport seront renvoyées pour examen aux grandes commissions concernées au titre de points figurant déjà à l'ordre du jour pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.

En ce qui concerne le point 14 de l'ordre du jour, les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a décidé par sa résolution 57/270 B, d'examiner au titre de cette question les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de formuler des observations liminaires avant la présentation du rapport du Conseil économique et social de 2012 (A/67/3). L'Assemblée générale et le Conseil ont une longue tradition de coopération, et je me réjouis de renforcer cette relation précieuse au cours de la soixante-septième session. Mon Bureau et le Bureau du Conseil ont intensifié leurs contacts au cours du mois dernier afin d'améliorer la coordination et l'efficacité générale de nos travaux. Le Président Koterec et moi-même avons débattu d'un certain nombre de questions d'intérêt commun, notamment celle de savoir comment renforcer notre approche commune du programme de développement durable et de la promotion d'une économie mondiale plus inclusive.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-56131 (F)



Merci de recycler

Dans l'allocution que j'ai prononcée à la réunion ministérielle extraordinaire du Conseil économique et social, l'une des questions que j'ai posées portait sur la façon de renforcer les actions multilatérales face aux défis du développement. Je me suis félicité de la détermination du Conseil à jouer un rôle plus important dans les débats sur l'après-2015 à la lumière du mandat qu'il a reçu des dirigeants mondiaux réunis en juin à Rio. La déclaration publiée à la fin de la réunion ministérielle a réaffirmé qu'un modèle de développement plus durable n'était possible que grâce à une large alliance des peuples, des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Cela correspond au message véhiculé dans « L'avenir que nous voulons », le document final (résolution 66/288, annexe) de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20).

Je pense que nous devrions également encourager les instituts politiques publics et les laboratoires d'idées mondiaux à participer davantage à nos efforts. J'espère que nous pourrions travailler ensemble pour trouver des moyens d'exploiter plus efficacement leurs immenses capacités de façon à bénéficier davantage de leur sagesse et de leur expérience que dans le passé.

L'Assemblée générale s'est vu confier le mandat de créer un processus gouvernemental en vue de proposer des solutions pour l'établissement d'une stratégie de financement efficace qui fasse avancer le programme Rio +20. Il nous a également été confié la responsabilité de préparer un forum de haut niveau qui sera mis en place au début de la prochaine session. En outre, l'Assemblée générale a été chargée d'établir un groupe de travail qui devra proposer une liste d'objectifs de développement durable pour examen et adoption en plénière. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 créé par le Secrétaire général est un autre élément important de ce processus, comme le rôle du Conseil économique et social, en application des paragraphes 82 et 83 du document final de Rio +20.

Je voudrais souligner l'importance cruciale qu'il y a à renforcer la coordination entre le Secrétariat, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à la présente session. Nous devons veiller à ce que nos travaux se renforcent mutuellement et se complètent et qu'ils ne fassent pas double emploi. À cet égard, je voudrais mentionner l'Afrique en particulier. Je suis convaincu que nous devons à l'avenir mieux répondre à ses besoins particuliers de façon à combler efficacement l'écart entre les atouts prometteurs de ce continent

et la réalité sur le terrain. J'estime que l'ONU devrait réellement accorder la priorité à l'appui à apporter aux nations africaines pour qu'elles puissent libérer tout leur potentiel.

Comme je l'ai souligné dans l'allocution que j'ai prononcée le mois dernier à la réunion ministérielle du Conseil économique et social, j'estime que l'Assemblée générale devrait jouer un rôle plus marqué dans le débat en cours sur la gouvernance économique mondiale. Je tiens à dire très clairement qu'il s'agit non pas d'empiéter sur les prérogatives existantes mais de compléter les efforts existants afin d'aider à répondre à un certain nombre de questions liées à la transparence, l'inclusion et la légitimité.

À cette fin, je voudrais appeler l'attention des membres sur trois initiatives qui se renforcent mutuellement. La première est la participation du Conseil économique et social à l'organisation d'un débat de haut niveau informel à l'Assemblée générale sur le rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale, conformément à la résolution 66/256. Je continuerai de consulter les États Membres et le Président Koterec sur la question et j'espère que nous parviendrons dans un avenir proche à une position commune sur la façon de procéder.

En tant que Président, j'ai l'intention d'avoir des relations plus étroites et plus formelles avec les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et avec le Groupe des Vingt (G20). Il s'agit là du deuxième volet de l'approche qu'à mon avis, nous devrions adopter. J'apprécierais que le Conseil économique et social participe à cette initiative, en coordination avec l'Assemblée générale. Les hauts représentants du G20 continueront de faire des exposés devant l'Assemblée, conformément à la pratique établie précédemment.

À mon avis, nous pourrions tous bénéficier d'une régularisation de ces échanges. C'est pour cette raison que j'ai proposé de lancer un processus qui doit mener à la création d'un cadre consultatif efficace entre l'Assemblée générale et des institutions financières intergouvernementales et groupements informels divers, en mettant plus particulièrement l'accent sur le G20.

Le troisième volet porte sur l'organisation de débats et de conférences sur les questions économiques mondiales sous les auspices de l'Assemblée avant le Sommet du G20 à Saint-Petersbourg l'année prochaine. Dans ce contexte, j'accueille avec plaisir l'idée du

Gouvernement kazakhe de coordonner le programme du Forum économique d'Astana de mai 2012 avec des activités connexes ici à l'ONU. Ce rassemblement annuel d'économistes distingués et de personnalités du secteur privé qui sont parmi les plus innovantes et influents du monde, ainsi que de représentants de groupes de réflexion et de la société civile offre une occasion importante de procéder à des échanges de vues, d'expériences et de meilleures pratiques sur les principales questions de développement économique, financier et social.

Je pense qu'un Conseil économique et social plus dynamique pourrait contribuer davantage au travail de l'Assemblée générale. Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui est un important point de référence dans ce processus. Conformément à la résolution 61/16, je vais bientôt annoncer la nomination des cofacilitateurs qui dirigeront les consultations sur la façon de renforcer davantage le Conseil. De mon point de vue, cette tâche est de la plus haute importance pour l'Assemblée générale, compte tenu plus particulièrement du mandat que nous partageons avec le Conseil économique et social et le Secrétariat, à savoir assurer le suivi du document final de Rio +20, et compte tenu également de nos responsabilités communes s'agissant de la définition du programme de développement pour l'après-2015.

Je pense que cette Assemblée et ce Conseil peuvent devenir les piliers des efforts actuels de coopération multilatérale dans les domaines connexes du développement durable et de la gouvernance économique mondiale, conformément aux dispositions du Chapitre IX de la Charte des Nations Unies. En travaillant en plus étroite collaboration, nous pourrions contribuer ainsi à promouvoir davantage le rôle de l'ONU dans l'action à mener pour que le monde soit plus sûr, plus équitable et plus prospère.

Je donne la parole au Vice-Président du Conseil économique et social, S. E. M. Luis-Alfonso de Alba, pour présenter le rapport du Conseil économique et social.

M. De Alba (Mexique), Vice-Président du Conseil économique et Social (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre déclaration liminaire sur le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Nous apprécions infiniment naturellement vos remarques et votre volonté de travailler en étroite collaboration avec le Conseil économique et social. Pour tous les membres du Conseil économique et social il est essentiel, comme vous l'avez dit, de travailler ensemble et d'unir nos efforts, en particulier pour mettre

en œuvre les mandats qui nous ont été confiés par des réunions qui se sont tenues récemment, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20). Vous pouvez être assuré que tous les membres du Conseil économique et social et son Bureau travailleront aussi étroitement que possible avec vous.

Le rapport de 2012 que je présente (A/67/3) porte sur une année caractérisée par un travail productif et une large gamme d'activités, mais aussi une année de préparation pour relever de nouveaux défis, sous la direction avisée de l'Ambassadeur Milos Koterec de Slovaquie. Je voudrais saisir cette occasion pour mettre simplement en lumière certains des éléments les plus importants de cette période.

Je tiens tout d'abord à rappeler qu'en tant que principal organe de l'ONU chargé des questions de développement, le Conseil économique et social est l'instance qui a permis en 2012 à plus de 40 ministres, hauts responsables politiques, universitaires éminents dirigeants de grandes entreprises mondiales et représentants de la société civile de partager leurs vues et leurs connaissances sur la création d'emplois décents pour tous. En association avec l'Organisation internationale du Travail et le système des Nations Unies en général, le Conseil a préconisé l'adoption d'une approche intégrée et axée sur les résultats pour répondre à la crise de l'emploi. Il a concrètement recommandé que les efforts collectifs se concentrent sur l'emploi productif, l'emploi dans l'économie verte, en particulier pour les jeunes, et la protection sociale. Ces recommandations ont été formulées dans une déclaration ministérielle exhaustive mettant l'accent sur la nécessité d'adopter des mesures collectives immédiates afin d'augmenter la productivité et créer des emplois de qualité pour ceux qui sont au chômage ou sous-employés partout dans le monde.

Comme les années précédentes, l'examen ministériel annuel de 2012 s'est appuyé sur un processus consultatif. Les perspectives nationales et régionales sur les problèmes de l'emploi ont été intégrées à l'examen général de la crise de l'emploi au niveau mondial. Lors de réunions préparatoires en Afrique, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les acteurs régionaux clefs ont été consultés sur des questions allant de la productivité aux petites et moyennes entreprises, en passant par la croissance inclusive. Ces consultations ont servi de cadre à l'échange de meilleures pratiques et des expériences acquises au niveau régional.

Par ailleurs, huit pays ont fait des présentations volontaires nationales pour informer le Conseil des

progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement national et des difficultés qu'ils continuent de rencontrer pour atteindre leurs objectifs et leurs buts en matière d'emploi.

Lors du débat de haut niveau, le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil a connu un niveau de participation et a suscité un intérêt sans précédent. En effet, le Forum, qui ne s'est réuni que trois fois, a déjà réussi à s'imposer comme un espace critique de dialogue sur les politiques et l'orientation technique du développement. Les récents appels en faveur d'une coopération pour le développement plus inclusive donneront sans aucun doute un rôle et une notoriété plus importants aux travaux de cette nature.

Lors du débat consacré aux questions de coordination, le Conseil a examiné la suite donnée par le système des Nations Unies à la Déclaration ministérielle de 2011 du Conseil sur l'éducation. L'accent a été mis en particulier sur les partenariats dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Le Conseil a également examiné de manière approfondie la question du décalage entre les connaissances et les aptitudes et les besoins du marché du travail.

Au cours du débat consacré aux questions de coordination, le Conseil a également examiné le processus de suivi du Consensus de Monterrey et de la Conférence de Doha et a convenu qu'il fallait éviter les doublons entre ce processus et celui de la Conférence de Rio +20 en ce qui concerne le financement du développement durable. Par ailleurs, une réunion spéciale a eu lieu sur les mécanismes innovants de financement du développement. La conclusion de cette réunion a été qu'il fallait renforcer les efforts mondiaux par l'octroi de fonds spéciaux qui permettraient d'étendre les initiatives existantes et de mettre en place de nouveaux mécanismes innovants, tels que les « bons verts », en évitant les doubles emplois.

Lors du débat consacré aux activités opérationnelles, les travaux préparatoires à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ont été achevés. À cette occasion, les questions suivantes, entre autres, ont été examinées : l'évaluation du financement du système des Nations Unies; la mise en place de meilleurs instruments pour une plus grande cohérence; le renforcement du système de coordonnateurs résidents; et l'amélioration de l'efficacité des activités ayant trait aux entreprises. L'assise analytique très solide ainsi

établie a permis de donner un caractère plus concret aux travaux de l'Assemblée à la présente session.

Le débat consacré aux affaires humanitaires a été axé, comme les années précédentes, sur les situations d'urgence les plus complexes qui se sont produites dans le monde et les solutions pour mieux répondre à de futures crises. Comme nous le savons tous, ce débat a été marqué cette année par l'accent mis sur la transition entre l'aide et le développement, eu égard en particulier aux difficultés rencontrées dans la région du Sahel. De nombreux participants ont attiré l'attention sur la nécessité de maintenir le flux de l'aide internationale à un niveau supérieur aux besoins d'une action immédiate dans cette région. Concrètement, l'aide au développement dans la région doit promouvoir la croissance, la stabilité et la prospérité pour tous.

Au cours du débat consacré aux questions diverses, le Conseil a adopté des mesures sur un très large éventail de questions, en s'appuyant sur des rapports élaborés par les commissions techniques et régionales, des organisations non gouvernementales, le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, et différents organes spécialisés et experts. Je voudrais évoquer brièvement trois mesures concrètes prises à cette occasion.

Premièrement, un nouveau plan d'action a été adopté de telle sorte que l'ensemble du système soit en mesure d'accomplir des progrès dans le domaine de l'égalité des sexes et de la promotion des femmes.

S'agissant des pays les moins avancés, le Conseil a ouvert la voie au suivi du Programme d'action d'Istanbul. Il a ainsi appuyé l'inscription de la République du Soudan du Sud sur la liste des pays les moins avancés et la radiation de la République de Vanuatu de cette même liste. Le Conseil exhorte l'Assemblée générale à donner rapidement suite à ces recommandations.

En outre, une attention particulière a été accordée à l'efficacité de l'aide et à la cohérence des politiques mises en œuvre au Soudan du Sud et à Haïti, l'accent étant mis sur les efforts visant à ce que ceux qui participent au développement de ces pays respectent leurs engagements, et fassent preuve de transparence et de responsabilité. Dans le même temps, le Conseil s'est concentré sur le renforcement de ses propres relations de collaboration, en accordant le statut consultatif à 286 autres organisations non gouvernementales.

Le Conseil économique et social doit continuer de faire fond sur les résultats qu'il a obtenus en 2012, en

tenant compte des problèmes inhérents au développement durable, y compris l'intégration des trois composantes principales du développement durable. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé le mandat du Conseil économique et social en tant qu'organe principal chargé du suivi intégré et coordonné des conclusions issues de l'ensemble des principaux sommets et conférences des Nations Unies consacrés aux questions économiques, sociales et environnementales et aux questions connexes. Elle a également reconnu – et je pense que cela est particulièrement important – que le Conseil joue un rôle essentiel dans l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, l'Assemblée doit poursuivre cet objectif.

Ce mandat renouvelé et renforcé exige que le Conseil économique et social renforce sa capacité à intégrer efficacement les programmes d'action dans les domaines social, environnemental et économique et à rassembler tous les acteurs concernés. C'est pourquoi il a demandé au Secrétaire général – et, par son intermédiaire, aux États Membres et aux autres acteurs concernés – de soumettre des propositions pour son renforcement, en particulier pour l'amélioration de ses méthodes de travail.

Enfin, je voudrais dire que le Bureau du Conseil économique et social se félicite de la coopération étroite des gouvernements et autres acteurs associés au sein du système des Nations Unies qui appuient ces processus de réforme et attendent des propositions concrètes, après avoir affirmé, à maintes reprises, qu'ils étaient prêts à déployer immédiatement des efforts considérables pour assurer une réforme complète et la construction de l'avenir que nous voulons tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Beviglia Zampetti (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays membres du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Nous remercions le Vice-Président du Conseil économique et social d'avoir présenté le rapport du Conseil (A/67/3). Nous apprécions également l'appui

apporté cette année par le Secrétariat au Conseil. L'Union et ses États membres saluent les travaux réalisés par le Conseil durant la période à l'examen et le dévouement de son Président, M. Miloš Koterec (Slovaquie), ainsi que de son Bureau.

Au cours des semaines et des mois à venir, nous participerons activement à l'examen de la résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social. À cet égard, la présente déclaration sera axée sur trois points. Premièrement, l'Union européenne estime encourageants les progrès réalisés dans la revitalisation des travaux du Conseil. Le Forum pour la coopération en matière de développement et l'examen ministériel annuel, par exemple, sont devenus des éléments importants de la session de fond du Conseil. Deuxièmement, même si nous devons avant tout faire fond sur ces progrès, il y a matière à amélioration dans de nombreux domaines, afin d'accroître l'efficacité et l'efficience du Conseil en ce qui concerne ses méthodes de travail. Troisièmement, la pertinence du Conseil dépend en fin de compte de notre propre volonté de le faire fonctionner.

L'Union européenne et ses États membres prennent acte des travaux préparatoires exhaustifs réalisés en vue de la session de fond du Conseil, y compris par l'organisation de manifestations telles que la réunion conjointe avec la Commission de consolidation de la paix et le dialogue sur la question de l'emploi engagé cette année avec de jeunes représentants. Nous accueillons également favorablement les travaux sur le même sujet réalisés par le Conseil à sa présente session. Nous apprécions le rôle joué par le Conseil, pour ce qui est d'encourager le dialogue et d'aider à trouver des terrains d'entente et une vision politique cohérente sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et, en particulier, la contribution du Forum pour la coopération en matière de développement à la promotion du programme de développement plus vaste pour l'après-2015, en particulier les questions liées à l'efficacité du développement, à la responsabilité mutuelle et aux partenariats axés sur le développement.

Le Conseil économique et social est un organe important et, à certains égards, un cadre essentiel à nos débats et à nos délibérations. Il constitue un mécanisme utile pour suivre et coordonner les travaux décisifs des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, y compris ses activités opérationnelles pour le développement. Le Conseil est également tenu de contribuer à accroître la cohérence et la coordination et de promouvoir une intégration équilibrée des trois

dimensions du développement durable et une perspective à long terme pour ce qui est de la prise de décisions. Nous devons prendre l'engagement collectif de suivre l'état d'avancement de ces efforts au fil du temps.

Néanmoins, il est toujours possible d'apporter des améliorations. Le Conseil économique et social peut tirer parti de son pouvoir de mobilisation au niveau international au sujet des défis, des tendances et des problèmes nouveaux qui apparaissent dans le monde. Le Conseil occupe une place sans pareille en tant que principal organe chargé de la coordination à l'échelle du système, ainsi que du suivi et de l'application des textes issus des conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental et dans les secteurs connexes. Le Conseil devrait s'employer à garantir plus de cohérence dans la façon dont les organes subsidiaires, fonds et programmes sont prêts à donner suite aux mandats découlant de ces textes. Il devrait arrêter une vision politique cohérente du suivi de la Conférence Rio +20 et d'une manière plus générale, du programme de développement pour l'après-2015, qui contribue à la convergence et la coordination des divers processus et permette d'éviter les chevauchements et les doubles emplois.

En outre, le caractère multipartite du Conseil économique et social est l'une de ses caractéristiques les plus importantes, dont nous devrions tirer profit. Le Conseil doit être une fenêtre ouverte sur les réalités du monde extérieur à l'ONU. Il est certain que le renforcement des échanges du Conseil avec toutes les parties prenantes améliorera la perception que le public a non seulement de cet organe, mais également de l'ONU dans son ensemble, et améliorera sa capacité à jouer un rôle utile dans les affaires mondiales. La mise en place du développement durable est une entreprise multipartite à laquelle le Conseil devrait accorder davantage d'attention dans ses méthodes de travail.

En fin de compte, suite à notre évaluation du degré de mise en œuvre des dispositions pertinentes relatives à la revitalisation du Conseil, nous sommes convaincus que l'efficacité et la pertinence du Conseil dépendront de nous. Comme l'a dit un participant à la réunion ministérielle extraordinaire du Conseil qui s'est tenue en septembre, « nous avons le Conseil économique et social que nous méritons ». L'Union européenne et ses États membres sont prêts à participer activement, de concert avec tous leurs partenaires, à la réflexion sur les moyens d'améliorer l'efficacité du Conseil économique et social.

M. Pisarevich (Biélorus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous vous remercions de votre déclaration liminaire et nous remercions le Vice-Président du Conseil économique et social de sa présentation détaillée du rapport du Conseil (A/67/3).

Le Biélorus se félicite de l'activité du Conseil économique et social et prend note des approches innovantes adoptées pour la réalisation de ses travaux. Le Conseil demeure le principal organe de décision au niveau mondial qui puisse élaborer des stratégies en vue d'une action collective dans le domaine du développement mondial. Le Forum pour la coopération en matière de développement l'a réaffirmé. Cette manifestation a été l'occasion d'analyser les tendances actuelles de la coopération internationale dans le contexte des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20).

À notre avis, le Conseil doit coordonner la mise en œuvre concrète des décisions émanant de la Conférence de Rio, en vue d'une transition mondiale vers le développement durable. Nous ne devons pas laisser des discussions sans fin sur des questions de procédure nous faire perdre de vue le consensus dégagé au Brésil. Après tout, cela ne ferait que retarder le débat de fond de la communauté internationale sur les problèmes qui se posent et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Nous estimons que les efforts du Conseil en matière de coordination macroéconomique ont pour but de garantir une croissance durable et équilibrée de l'économie mondiale. Le Conseil doit intervenir pour garantir le plein respect des principes du commerce libre et équitable, qui interdisent le recours à des mesures protectionnistes et des sanctions économiques unilatérales. Par ailleurs, le Conseil doit veiller à ce que la mise en œuvre des concepts de développement durable et d'économie verte ne creuse pas davantage le fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement, ne renforce pas la dépendance technologique des pays en développement à l'égard des pays développés, n'affaiblisse pas la capacité des pays à choisir les stratégies les plus efficaces pour parvenir au développement durable, et ne crée pas de nouveaux clivages ou obstacles.

La session de fond de 2012 du Conseil a confirmé la volonté des États Membres de continuer à avoir recours aux mécanismes de l'ONU pour relever les défis sociaux et économiques pressants. Nous accueillons avec satisfaction les nouvelles méthodes de travail qui ont été

adoptées à cette session. En particulier, nous prenons note du dialogue des États Membres avec les responsables des principaux fonds et programmes opérationnels sur la préparation d'un examen quadriennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies, et avec les présidents des commissions régionales des Nations Unies sur les activités relatives aux programmes, ainsi que sur l'organisation de manifestations parallèles concernant des questions qui revêtent de l'importance pour les États Membres.

La tenue de réunions thématiques sur les pays à revenu intermédiaire et l'assistance à de jeunes talents a donné un nouvel élan aux discussions sur les formes et les perspectives de coopération dans ces domaines entre les États Membres et les organismes du système des Nations Unies. Nous sommes favorables au maintien de la pratique consistant à organiser des réunions de haut niveau du Conseil sur les problèmes économiques et financiers les plus pressants dans le monde, et d'inviter les responsables des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation internationale du travail à y participer. En conséquence, nous nous espérons que ces discussions, qui se déroulent dans le contexte d'une grande instabilité économique et financière mondiale, auront pour but de définir des mesures concrètes pour assurer un développement économique durable.

Nous attendons avec intérêt les propositions du Secrétaire général sur le renforcement du Conseil et l'amélioration de ses méthodes de travail à la lumière des avis de ses Membres.

Nous appelons tous les États Membres intéressés de l'ONU à contribuer au renforcement du Conseil économique et social. Nous ne pouvons pas permettre que la réforme du Conseil se transforme en travaux de rénovation sans fin que l'on ne peut que suspendre mais qu'on n'arrive jamais à mener à bien. Nous n'avons guère de temps pour une telle expérience au vu des réalités actuelles. Nous avons tous besoin d'un Conseil économique et social fort dès maintenant.

M^{me} Prince (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis apprécient le Conseil économique et social en tant que tribune indispensable pour échanger des idées, tirer des enseignements réciproques de nos expériences nationales respectives et pour perfectionner notre réflexion collective sur un programme mondial de développement pour la prochaine génération. Le renforcement du Conseil est une question qui figure depuis longtemps à notre ordre du jour. Dans

la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), nous avons entamé de nouvelles discussions sur nos institutions multilatérales et sur les moyens de mieux les adapter aux défis auxquelles nous devons faire face et aux possibilités qui s'offrent à nous en tant que communauté mondiale.

Le paysage du développement mondial est en pleine mutation. De nouveaux moteurs de richesse coexistent avec des obstacles chroniques à la prospérité. En 2030, la population mondiale atteindra 8,3 milliards de personnes, qui, à juste titre, attendront davantage de leur avenir et exerceront de plus en plus de pressions sur les ressources mondiales. Il y aura de plus en plus de jeunes en même temps que le vieillissement de la population augmentera dans la plupart des pays. L'urbanisation s'accélénera et les nouvelles technologies continueront à créer des possibilités d'innovation et d'action.

Notre architecture internationale pour le développement devra évoluer au même rythme. Il faudra qu'elle corresponde davantage à la dynamique de développement du XXI^e siècle et aux facteurs qui sous-tendent les décisions et les résultats en matière de développement, y compris grâce à une meilleure mobilisation et utilisation des compétences, ressources et capacités multilatérales existantes. Il faudra étudier les moyens d'améliorer la coordination entre les différents organes du système des Nations Unies grâce à des mesures renforcées d'incitation à la cohérence. Il faudra également renouveler l'engagement en faveur d'une prise de décisions fondée sur l'analyse des faits, ainsi que de processus de suivi et d'évaluation qui correspondent aux résultats escomptés. Enfin, il faudra un certain degré de souplesse, d'autant plus que nous n'en sommes qu'au début de nos travaux sur l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015.

Le Conseil économique et social dispose d'outils précieux et devrait être une tribune centrale pour l'examen de ces questions. Sa large portée thématique et sa responsabilité en matière d'examen, de coordination et de supervision des politiques en font l'instance appropriée pour l'adoption d'une nouvelle approche qui mette l'accent sur la convergence, la valeur ajoutée et les résultats. Par exemple, des questions fondamentales telles que le rôle des femmes et le développement durable pourraient être le fil rouge qui relie toutes les composantes du système du Conseil, des réunions de printemps des institutions de Bretton Woods à la

Commission de la condition de la femme, en passant par la Commission de la science et de la technologie.

Nous savons que nous devons trouver de nouvelles façons de coopérer qui englobent toute l'architecture existante et permettent de surmonter les obstacles institutionnels. Il s'agit des partenariats avec le secteur privé, avec d'autres entités multilatérales et avec les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec la société civile et les acteurs locaux.

D'une manière générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques et autres organes subsidiaires peuvent constituer un cadre pratique de débat politique intégré et d'appui. Il faudra pour cela renforcer les méthodes de travail, établir un ordre du jour plus adapté à la situation et s'engager à innover continuellement. L'instance politique de haut niveau dont la création a été décidée à Rio peut également s'appuyer sur les points forts du système du Conseil économique et social. Dans l'ensemble, nous avons besoin de moderniser les dispositions institutionnelles afin de ne pas nous disperser, d'être sérieux, crédibles et à l'écoute des citoyens et des dirigeants. Surtout, nous devons répondre effectivement aux besoins des populations du monde entier qui exigent, à juste titre, des résultats.

Enfin, les États-Unis voudraient saisir cette occasion pour dire qu'ils sont heureux que le Prix des Nations Unies en matière de population ait été attribué cette année à une pionnière dans la défense de la santé procréative, M^{me} Adrienne Germain. M^{me} Germain joue un rôle de premier plan dans le domaine des droits des femmes et de la planification familiale depuis les années 1970. Elle faisait partie des délégations des États-Unis à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, et à la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire en 1994, et a occupé ces dernières années la fonction de conseillère de la société civile pour la délégation des États-Unis à la Commission sur la population et le développement. Elle est bien connue des membres de notre Mission et d'autres à New York, et nous nous félicitons de voir que les contributions de cette éminente Américaine dans ce domaine important ont été reconnues par l'attribution de ce prix.

M. O'Brien (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale, à laquelle je transmets les salutations de l'Inde. Nous sommes au beau milieu de notre plus grand festival de l'année au Bengale, l'État de l'Inde où je vis, et au nom

du peuple indien et du peuple bengali, je souhaite à tout le monde ici dans cette salle une heureuse et prospère Durga puja.

Au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), qui a eu lieu en juin de cette année, la communauté internationale a fait la promesse solennelle de bâtir un avenir qui appartiendrait véritablement et réellement – et pas uniquement de manière stéréotypée – à tous, chacun d'entre nous, chacun des enfants de notre mère la Terre. C'était pour les groupes marginalisés la promesse de leur offrir une vie digne, une vie d'espoir. C'était un engagement à lutter contre la pauvreté qui est le plus grand défi mondial.

Trois ans seulement avant l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), où en sommes-nous? La tâche qui reste à accomplir demeure immense. Dans les pays en développement, plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans l'extrême pauvreté, la faim et le désespoir. Nous devons faire bien davantage. À propos des OMD, il est rassurant de constater que nous avons accompli collectivement des progrès en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, l'enseignement primaire, l'égalité des sexes et l'assainissement. Cependant, à y regarder de plus près, nos résultats en matière de mortalité maternelle, de mortalité infantile et de malnutrition demeurent un motif de préoccupation profonde et persistante.

Notre planète sera plus peuplée au XXI^e siècle que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. Pourtant, en faisons-nous suffisamment pour tirer parti de ce dividende démographique? En Inde, nous avons suivi la voie de la croissance inclusive afin d'éradiquer la pauvreté. Nous avons en effet réussi à faire sensiblement baisser les chiffres de la pauvreté par rapport aux niveaux de 1990, mais il y a toujours plus de 300 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour. Ce nombre équivaut à peu près à la population des États-Unis, ce qui devrait donner une idée de l'ampleur de la crise et de l'obligation morale qui nous incombe toujours.

Dans l'enseignement primaire, le taux de scolarisation est proche de 100 % en Inde. Cela est dû en partie à notre Loi sur le droit à l'éducation, en vertu de laquelle tous les citoyens ont droit à huit années de scolarité et l'État indien doit garantir ce droit à chacun. Le défi est maintenant de se concentrer sur la qualité de l'enseignement dans nos écoles, et de réduire encore

l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Au cours des 10 dernières années, nous avons pour la première fois de notre histoire compté davantage de femmes alphabétisées que d'hommes, un exploit dont nous sommes, à juste titre, fiers.

Toutefois, l'Inde est consciente que la situation en matière de développement sanitaire et social laisse encore beaucoup à désirer. Notre engagement à lutter contre la mortalité infantile et maternelle et à accroître l'autonomisation des femmes reste ferme et inébranlable. En fait, il fait partie de notre tradition d'édification de la nation. Comme l'a écrit Ishwar Chandra Vidyasagar, l'un des esprits les plus éminents du Bengale du XIX^e siècle, un pionnier de l'Inde moderne et un défenseur des droits des femmes, de l'émancipation des femmes et de l'éducation des filles :

« Que c'est malheureux! Le pays dont la population masculine est peu charitable, peu croyante, peu consciente de la distinction entre le bien et le mal, et ne se soucie guère de la justice et de l'équité, et où le respect des rituels est la principale préoccupation de la religion, ne devrait pas donner naissance à des filles! »

Cette philosophie, que Vidyasagar a expliquée dans les années 1850, c'est-à-dire il y a 150 ans, annonçait ce que les OMD ont mis en lumière. Les OMD représentent le chapitre le plus précieux du multilatéralisme. À Rio +20, nous avons discuté de pratiquement tous les aspects de l'activité humaine, et sommes parvenus à produire un plan d'action sur le développement durable qui intègre comme il se doit la croissance économique à l'inclusion sociale et à la durabilité environnementale.

Lorsque nous nous réunirons pour définir les objectifs de développement durable, nous devons le faire avec l'idée claire qu'ils constituent l'axe du programme de développement pour l'après-2015. Relever les défis relatifs à la pauvreté, à l'alimentation, à l'énergie et aux moyens de subsistance devrait être notre priorité. Le cadre des OMD nous a offert de précieux enseignements sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Il n'est guère utile d'essayer de réinventer la roue. Il faudrait reproduire le cadre des OMD dans la nouvelle série d'objectifs.

Notre attachement aux OMD et à Rio +20 est inébranlable, mais la situation économique mondiale ne semble pas jouer en notre faveur. Le ralentissement de la croissance, la hausse de l'inflation – en particulier l'inflation alimentaire – l'augmentation du fardeau de la

dette et du chômage des jeunes amoindrissent les gains du développement réalisés dans les pays en développement. Il est donc d'une importance fondamentale que nous, la communauté internationale, puissions remettre l'économie mondiale sur les rails. Rien ne serait plus utile que de faire de notre mieux pour consacrer plus de ressources aux objectifs de développement et y accorder plus d'attention.

Nous devons aussi redoubler d'efforts pour faire avancer de toute urgence le cycle de Doha pour le développement. Ceux qui affirment que davantage de commerce et pas d'aide est la seule façon de combler les écarts de développement de notre époque doivent traduire leurs paroles en actes. Les vieilles doctrines ne suffisent pas. Il est également impératif de mener les négociations sur les changements climatiques à une conclusion globale et équilibrée, sur la base des principes de responsabilité commune mais différenciée et d'équité.

La coopération Sud-Sud doit également apporter une contribution, et elle doit être autorisée à se développer dans son propre espace et son propre écosystème en fonction de ses propres principes. Elle ne peut ni ne doit se substituer à la coopération Nord-Sud. Ces deux processus sont complémentaires et, en tant que communauté mondiale, nous devons éviter de nous limiter à des choix exclusifs.

Une question qui revêt aujourd'hui une importance cruciale pour le développement durable est celle du déficit de gouvernance mondiale. Si nous ne réglons pas la question de la gouvernance mondiale, nous ne pourrions pas restructurer la communauté des nations du XXI^e siècle pour en faire une matrice équitable qui sert les intérêts de tous. Les décisions d'un petit nombre de pays, autosélectionnés, peuvent difficilement fournir les solutions que nous recherchons pour le plus grand nombre. Il est donc crucial que les pays en développement aient la possibilité de se faire entendre et de participer aux travaux des organes décisionnels des institutions économiques et financières mondiales, en particulier les institutions de Bretton Woods.

Ici, à l'ONU, il est indispensable de réformer d'urgence le Conseil de sécurité en en augmentant le nombre de ses membres tant permanents que non permanents, de revitaliser l'Assemblée générale et de renforcer le Conseil économique et social.

La Convention sur la diversité biologique, qui a vu le jour à l'occasion du Sommet « Planète Terre »,

demeure un pacte mondial important dans le domaine du développement. Durant la semaine écoulée, en Inde, nous avons achevé avec succès les travaux de la onzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Nous espérons que le texte qui en sera issu nous permettra d'honorer nos engagements collectifs. Je tiens à remercier tous les participants de leur appui, qui a assuré le succès de cette manifestation.

M. Charles (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, assume la présidence.

Dans les pays en développement, nourrir e la population et lui fournir des moyens de subvenir à ses besoins est un problème avec lequel nous sommes aux prises au quotidien. Nous espérons que nos ressources biologiques et nos initiatives de préservation de la biodiversité nous aideront à trouver de nouvelles solutions aux problèmes de sécurité alimentaire et de subsistance.

Les scientifiques de l'espace appellent notre Terre la planète « Boucle d'or » – ni trop chaude, ni trop froide, parfaitement adaptée à la vie. En effet, si l'on s'en tient à cette image, l'évolution de l'humanité et les progrès extraordinaires qu'elle a accomplis au fil des siècles ont tout d'un compte de fées – un véritable miracle. Il est vrai que nous sommes face à de nombreux problèmes, mais compte tenu de ce que nous avons réalisé; compte tenu des maladies et des fléaux que nous avons vaincus; et compte tenu des catastrophes dont nous avons appris à nous protéger, il ne nous reste plus, en toute franchise, qu'à parcourir la dernière ligne droite.

Si nous déployons des efforts concertés et que nous faisons appel à notre volonté collective, nous pouvons y parvenir. Nous pouvons bâtir un monde meilleur pour nous-mêmes et le laisser en héritage à nos enfants et aux générations futures. Si nous prenons des mesures multilatérales, par l'intermédiaire d'institutions et d'organisations telles que l'ONU, nous représentons un espoir pour des millions de personnes dans le monde entier. C'est l'espoir d'avoir le minimum nécessaire pour vivre. C'est un espoir que nous ne pouvons trahir.

Comme l'a éloquentement dit le grand poète bengali Rabindranath Tagore, qui a été le premier Asiatique à remporter le prix Nobel de littérature : « Je me suis endormi et j'ai rêvé que la vie n'était que joie. Je me suis réveillé et j'ai vu que la vie n'était que service. J'ai fait mon devoir et me suis aperçu que le service n'était que joie. » Puisseons-nous, en tant que communauté mondiale, nous éveiller au service et à la joie.

M. Alotaibi (Koweït) (parle en arabe) : Ma délégation est heureuse de participer au débat sur l'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ainsi qu'il ressort du rapport du Conseil économique et social (A/67/3). Tout d'abord, je voudrais saluer le contenu du rapport, qui rend compte des contributions et des activités efficaces du Conseil économique et social durant la dernière session.

La crise financière suffocante que le monde a connue ces dernières années continue de faire planer une menace sur l'économie mondiale. L'extrême pauvreté, la hausse du chômage et une foule d'autres problèmes se dressent entre de nombreux pays en développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Tous ces problèmes nous rendent plus déterminés que jamais à appuyer les travaux du Conseil économique et social, à développer ses mécanismes et à renforcer ses compétences en tant qu'organe international suprême chargé de réaliser le développement socioéconomique, de promouvoir le bien-être des populations et d'élever leur niveau de vie. Compte tenu du rôle fondamental que joue le Conseil dans la promotion du développement durable, je tiens à souligner l'importance que revêt le renforcement de son partenariat avec les autres organes principaux de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale.

C'est à la communauté internationale qu'incombe aujourd'hui l'immense responsabilité de remédier aux problèmes socioéconomiques. Il importe donc de souligner la nécessité de traduire les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en actes concrets, notamment en ce qui concerne le développement durable, l'environnement, les changements climatiques et l'intégration des visions économiques d'une manière qui favorisera la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La réalisation des trois dimensions du développement durable – économique, social et environnemental – exige que nos pays adoptent des politiques nationales globales pour créer des conditions propices à la réalisation des objectifs dans ces trois domaines et à la mise en place de la législation nécessaire à cette fin. Cet investissement dans les capacités de nos pays nous permettra de promouvoir la coopération économique internationale pour faire face aux problèmes de notre époque.

L'État du Koweït, qui est fermement attaché au concept de partenariat international, aide les pays en développement à surmonter les obstacles et les difficultés

qu'ils rencontrent en finançant des projets économiques et de développement pour renforcer leurs économies.

Compte tenu des fondements de notre politique étrangère, qui est basée sur la promotion et le renforcement des relations entre les États en vue d'établir un modèle idéal de partenariat international fondé sur le respect mutuel et la défense d'intérêts communs, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a versé plus de 18 milliards de dollars d'aide au cours des 50 dernières années, sous forme de subventions, d'appui technique et de prêts à des conditions de faveur à plus de 100 pays en développement et pays les moins avancés pour les aider à instaurer le développement durable.

L'État du Koweït a continué de lancer des initiatives en faveur de la création de fonds spéciaux couvrant différentes parties du monde afin de remédier à des problèmes dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de l'environnement, de la santé et du développement. Il contribue également à la lutte contre le chômage, l'insécurité alimentaire et d'autres problèmes que rencontrent les peuples des pays en développement. La dernière initiative de ce type a été lancée par S. A. Cheik Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, à l'occasion du premier sommet du Dialogue pour la coopération en Asie, qui a été accueilli par l'État du Koweït du 15 au 17 octobre, et visait à créer un fonds pour financer des projets de développement dans des pays asiatiques non arabes avec un capital s'élevant à 2 milliards de dollars. Son Altesse a également annoncé que le Koweït allait verser 300 millions de dollars pour aider les pays les moins avancés d'Asie à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, Son Altesse a fait part de la volonté du Koweït de devenir membre de la Banque asiatique de développement, car il souhaite renforcer la coopération entre le Koweït et les pays asiatiques.

L'État du Koweït accorde une importance particulière aux activités du Conseil économique et social et s'engage pleinement à respecter les décisions et politiques du Conseil, et celles de ses comités subsidiaires, visant à coordonner et renforcer la coopération économique en vue de faire progresser les objectifs de développement, en particulier l'élimination de la pauvreté, la lutte contre les maladies graves et transmissibles et la réalisation du développement durable. De plus, l'État du Koweït n'a jamais ménagé ses efforts pour appuyer les actions des institutions internationales et régionales impliquées dans le domaine

du développement, et pour leur permettre ainsi de remplir leurs fonctions, en leur dispensant une assistance et un appui permanents et multiformes pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Convaincu du rôle important joué par le Conseil économique et social, l'État du Koweït a présenté sa candidature à un siège du Conseil pour le mandat 2013-2015. L'élection aura lieu le 31 octobre. Nous espérons obtenir l'appui des États Membres afin de pouvoir poursuivre nos efforts dans les domaines économique, social et écologique par l'intermédiaire de l'organe international chargé d'intégrer et de coordonner les activités internationales dans ces domaines.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur du Mexique, qui en sa qualité de Vice-Président du Conseil a présenté le rapport du Conseil (A/67/3) au nom de son Président. Nous saluons les efforts déployés par le Conseil ainsi que le leadership de l'Ambassadeur Miloš Koterec, qui a dirigé les travaux du Conseil durant l'année considérée.

Au fil des ans, le Conseil économique et social a joué un rôle important dans l'élaboration d'une approche concertée des objectifs de développement mondiaux. Il s'efforce de promouvoir une mise en œuvre intégrée et coordonnée des engagements pris aux plus grands sommets et conférences des Nations Unies. Les deux fonctions innovantes confiées à cet organe – à savoir, l'organisation d'un examen ministériel annuel et le Forum biennal pour la coopération en matière de développement – sont jugées utiles en ce qu'elles fournissent des contributions de fond et contribuent ainsi à un suivi plus efficace.

Par ces mécanismes, le Conseil est en mesure d'évaluer les efforts nationaux et internationaux menés pour réaliser les objectifs de développement. Le Conseil peut maintenant examiner plus attentivement tous les domaines transversaux liés aux résultats des principales rencontres mondiales de l'ONU dans les domaines économique et social. Le centre d'intérêt du dernier examen ministériel annuel – l'élimination de la pauvreté, qui est un des objectifs du Millénaire pour le développement – a facilité une analyse en profondeur des progrès réalisés et des difficultés qui restent à surmonter dans la lutte contre ce fléau mondial. Il en est temps alors que nous nous approchons de la date butoir pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Malgré tout ce travail de qualité en cours de réalisation, nous continuons de penser que le fonctionnement du Conseil économique et social peut être amélioré encore davantage. Nous pouvons et devons nous employer à faire du Conseil l'organe central de l'ONU pour la coordination et la supervision des activités de développement, comme le prévoyait à l'origine la Charte des Nations Unies et comme l'ont ultérieurement confirmé plusieurs résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 61/16. À cet égard, la récente Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) a fourni des apports considérables, qui peuvent aider à procéder à la réforme nécessaire de cet organe.

Les conférences et sommets des Nations Unies organisés depuis les années 90 ont été à l'origine d'une prise de conscience mondiale extraordinaire de la nécessité d'atteindre à un développement soutenu, inclusif et équitable. De l'avis général, une mise en œuvre totale et efficace des résultats de ces rencontres pourrait contribuer sensiblement à atteindre l'objectif qui nous est cher, celui de la prospérité pour tous.

Alors que nous procédons à l'examen annuel des résultats et de la mise en œuvre des principales conférences mondiales, nous devons faire le bilan de la situation actuelle, évaluer les progrès que nous avons su réaliser, et identifier ce qui doit encore être fait pour les mettre en œuvre pleinement. Si des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines, il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire. Sans nul doute, il est nécessaire de prendre une action résolue pour faire progresser le programme de développement. Les incertitudes économiques mondiales ne devraient pas être une excuse pour ne pas agir. Le Conseil économique et social a un important rôle à jouer à cet égard.

Les difficultés économiques et financières auxquelles le monde est confronté actuellement font gravement obstacle à la paix, à la sécurité et au développement. Le chômage, l'instabilité du prix des aliments et de l'énergie rongent la marge de manœuvre des pays en développement qui cherchent à faire avancer leurs efforts en matière de développement économique. Ces facteurs diminuent plus encore la capacité limitée des pays pauvres à faire face aux bouleversements et aux vulnérabilités venus de l'extérieur.

Il est maintenant évident que de nombreux pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs de Millénaire pour le développement dans le délai fixé.

L'un des principaux facteurs qui empêche ces aspirations minimales au développement de se concrétiser est l'insuffisance du financement du développement. L'aide publique au développement (APD) demeure une source importante de financement du développement pour les pays en développement, notamment pour les pays les moins avancés. Il faut une aide publique au développement renforcée et prévisible, en phase avec les priorités des pays en développement.

Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, organisée à Monterrey, la communauté internationale a convenu que notre objectif collectif était d'éliminer la pauvreté, d'atteindre à une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable. L'engagement pris à Monterrey, et réaffirmé à Doha, doit être tenu sans délai. L'engagement de verser l'aide publique au développement à hauteur de 0,7 % du revenu national brut doit être honoré le plus rapidement possible.

Il est important que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social examinent les modalités les plus appropriées pour assurer le suivi des principales conférences et sommets, pour que les actions de l'ONU soient plus cohérentes, plus coordonnées et plus intégrées à cet égard. L'élimination de la pauvreté doit continuer de figurer au premier rang des priorités du programme de développement mondial de l'après-2015. À Rio +20, cet objectif a été reconnu sans ambiguïté comme étant le plus grand problème auquel le monde est confronté. Nos travaux sur l'examen quadriennal complet et sur les objectifs de développement durable doivent s'ancrer dans ces impératifs. Nous devons attacher l'importance requise à l'examen de questions telles que l'éducation, les soins de santé, l'emploi, l'accès à l'eau et à l'assainissement, alors que nous élaborerons les objectifs de développement durable dans les prochains jours. De fait, tous les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas été atteints devraient être englobés dans les futurs objectifs de développement durable.

Les changements climatiques ont un sérieux impact sur de nombreux pays et menacent même leur existence. Leur impact sape les efforts de développement de nombreux pays. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ne nous a pas assuré que des actions immédiates et solides allaient être prises à la suite de ses décisions, notamment dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation. Il est grand temps de parvenir à un accord mondial, complet

et ambitieux sur les changements climatiques, en conformité avec le Protocole de Kyoto. L'accord devrait non seulement inclure des clauses sur les émissions de gaz à effet de serre, le principe de responsabilité commune mais différenciée, la répartition équitable des charges, mais aussi sur les préoccupations des migrants climatiques, le transfert de technologies vertes et les clauses du Fonds vert pour le climat, entre autres, aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Nous devons aussi insister sur la mise en œuvre rapide des Accords de Cancún.

Nous savons tous que le commerce international est un moteur essentiel du développement, particulièrement pour les pays en développement qui dépendent des exportations. Il ne fait aucun doute que le manque d'accès aux marchés, l'absence de l'initiative Aide pour le commerce et d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles placent les pays en développement en position d'infériorité face aux autres et pèsent sur leurs perspectives commerciales.

Pour que le commerce devienne véritablement un moteur de croissance sans exclusive, il est essentiel de relancer le Cycle de Doha actuellement dans l'impasse et de faire en sorte qu'il aboutisse le plus rapidement possible. Le Cycle doit étudier de manière exhaustive les facteurs faussant les échanges commerciaux, notamment les subventions agricoles dans les pays développés. L'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota et une aide au renforcement des capacités de production des pays les moins avancés devraient être mis en place rapidement et de manière exhaustive. Les pays développés et en développement en mesure de le faire doivent fournir des facilités pour la vente en franchise de droits et hors quota des produits provenant des pays les moins avancés. Cela peut et doit être fait avant même la conclusion du Cycle de Doha, au titre du premier train de mesures de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'assurer le suivi concerté, inclusif, équitable et transparent de l'ensemble de ces aspirations mondiales, conformément aux documents finals des conférences et sommets mondiaux.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Président d'avoir convoqué le présent débat conjoint. Je voudrais également exprimer notre satisfaction au sujet des documents A/67/3, A/67/298 et A/67/82 dont nous sommes saisis au titre de ce point de l'ordre du jour.

La crise économique et financière qui touche actuellement le monde entier a fait reperdre une grande partie de la croissance économique mondiale et a porté un coup majeur à un développement fort nécessaire, notamment dans les pays en développement. Cette crise menace la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

C'est dans ce contexte qu'au niveau national, la Malaisie a adopté, par le biais du Dixième Plan malaisien, des politiques macroéconomiques tournées vers l'avenir qui visent à générer une forte croissance économique de manière régulière, inclusive et équitable, et à faire en sorte que la Malaisie soit en voie d'intégrer les rangs des pays à revenu élevé d'ici à 2020. Au plan mondial, la Malaisie continuera de partager ses connaissances et son expérience en matière de développement socioéconomique avec d'autres pays, notamment les pays les moins avancés, au moyen d'initiatives de renforcement des capacités menées par le Programme malaisien de coopération technique, et d'autres initiatives semblables entreprises en coordination avec les partenaires de développement, en particulier avec l'ONU.

La Malaisie se félicite et se réjouit que la Fédération malaisienne des associations de santé procréative se soit vu décerner le Prix des Nations Unies en matière de population pour l'année 2012 dans la catégorie Institutions, récompense qui distingue les extraordinaires accomplissements de la Fédération en matière de sensibilisation à la santé procréative et de promotion de la santé et de la condition des femmes et des enfants en Malaisie. La Fédération a joué un rôle majeur pour faire plus largement connaître la planification familiale non seulement en Malaisie, mais également dans d'autres régions d'Asie. Elle a également fait montre d'un fort attachement à l'amélioration des conditions de vie des communautés désavantagées, notamment les réfugiés, les travailleurs de l'industrie du sexe, et les jeunes transsexuels et marginalisés accueillis dans des foyers pour la jeunesse et des orphelinats. Compte tenu de ces contributions remarquables, la reconnaissance de l'ONU semble tout à fait justifiée et opportune.

La Malaisie souscrit à la décision prise à l'issue du Sommet mondial de confier au Conseil économique et social les deux tâches que sont l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement, qui visent à favoriser la bonne exécution du programme de développement. Il est également important que le Conseil fonctionne comme

un tout et continue de définir le thème de chaque réunion d'examen suffisamment à l'avance pour permettre aux divers participants de prendre part à leurs débats.

S'agissant de l'avenir, la Malaisie estime que le Conseil devra examiner son rôle au sein du système des Nations Unies dans le suivi intégré des textes issus des conférences et réunions au sommet et la contribution, à cet égard, des différents éléments du système. Afin de promouvoir la cohérence, la coordination et l'intégration de l'action du système des Nations Unies, le Conseil économique et social devra en outre continuer d'étudier les modalités qui conviennent le mieux pour assurer le suivi des grandes conférences et réunions au sommet.

La date butoir fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement approche à grands pas. Si certains progrès ont été accomplis, il est notoire que de nombreux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, sont encore loin d'atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui sont différentes de celles que nous connaissions il y a quelques années. La conjoncture mondiale actuelle, les pressions économiques et financières et les problèmes d'ordre écologique freinent les efforts nationaux pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international. À cet égard, nous exhortons tous les pays à redéfinir leurs stratégies et à réaligner leurs approches en matière de développement social et économique.

La Malaisie estime également que les efforts visant à éliminer la pauvreté extrême doivent s'accompagner d'initiatives visant à améliorer l'accès aux infrastructures de base, et qu'il convient d'accorder une priorité tout aussi élevée à l'amélioration de l'accès aux services de base. À cette fin, nos partenaires des pays développés peuvent aider les pays en développement à éliminer la pauvreté, en continuant de respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Certes, nos partenaires sont eux-mêmes confrontés à des difficultés économiques au plan national, mais nous sommes convaincus que ces difficultés ne les empêcheront pas de remplir leurs engagements en matière d'aide publique au développement tels qu'ils ont été convenus à de nombreuses conférences des Nations Unies.

L'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, en 2010, a montré que la Malaisie avait atteint, ou était en passe d'atteindre l'ensemble des objectifs du Millénaire avant 2015. En 2009, le taux de pauvreté du pays a chuté à 3,8 % et, l'an dernier, 63 147 foyers sont sortis de la pauvreté grâce

au programme 1AZAM, programme du Gouvernement malaisien qui vise à éliminer la pauvreté extrême. Dans le but de planifier, mettre en œuvre et superviser les programmes d'élimination de la pauvreté, la Malaisie a introduit un système de surveillance, appelé e-Kasih, en novembre 2007. E-Kasih a obtenu le premier des prix Champion du service public décernés par l'ONU pour l'année 2012, en reconnaissance de sa contribution majeure à l'élimination de la pauvreté. E-Kasih est une base de données créée au niveau national pour collecter des données sur les familles pauvres en Malaisie; il veille à une distribution équitable de l'aide et évite que les programmes d'aide des diverses agences du Gouvernement ne fassent doublon.

Les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont encouragé la Malaisie à améliorer encore d'autres secteurs clefs du développement dans les zones rurales, grâce à l'adoption de mesures politiques efficaces. Le Gouvernement a également mis en place le cadre d'action nécessaire, qui compte quatre axes principaux, considérés comme des vecteurs du changement. Il s'agit, premièrement, des six grands domaines de progression nationaux énoncés par le Gouvernement dans son programme de transformation; deuxièmement, des 12 domaines économiques prioritaires du programme de transformation économique à l'échelle nationale; troisièmement, des réformes économiques stratégiques prévues dans notre nouveau modèle économique; et, quatrièmement, du Dixième Plan malaisien. Ces quatre axes, centrés sur l'ouverture et la viabilité, visent à faire accéder la Malaisie au rang de nation à revenu élevé d'ici à 2020.

La date butoir des objectifs du Millénaire pour le développement étant maintenant éloignée de moins de trois ans, la Malaisie tient à réaffirmer sa détermination de s'associer au reste de la communauté internationale pour continuer d'accélérer ses progrès afin d'atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015, et de contribuer activement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, notamment en ce qui concerne la définition d'objectifs de développement durable. À cet égard, nous sommes heureux de souligner que la Malaisie est devenue un partenaire de développement de plus en plus actif au plan international, et qu'elle continuera de partager ses connaissances et son expérience en matière de développement socioéconomique avec d'autres pays en développement. En tant qu'élément actif de la coopération Sud-Sud, la Malaisie a offert à d'autres pays en développement son savoir-faire dans les domaines

du renforcement des capacités et des ressources humaines, notamment grâce au Programme malaisien de coopération technique. Plus de 250 000 participants venus de 140 pays ont bénéficié de ce programme depuis son lancement en 1980.

Je voudrais pour terminer renouveler l'engagement de la Malaisie à mettre en œuvre les documents finals des grandes conférences de l'ONU dans les domaines social et économique et les domaines connexes en suivant, en matière de développement, un cadre politique axé sur une croissance élevée grâce à des politiques économiques, sociales et environnementales persistantes, inclusives et équitables, fondées sur les principes et les objectifs du développement durable.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur De Alba, Vice-Président du Conseil économique et social, d'avoir présenté le rapport du Conseil (A/67/3), et remercier le Secrétariat d'avoir soutenu l'activité du Conseil cette année.

La délégation russe a toujours appuyé le renforcement du rôle de coordination du Conseil au sein du système des Nations Unies consacré au développement. Nous considérons que le Conseil est un mécanisme crucial de l'ONU aux fins d'élaborer des approches collectives face aux questions sociales et économiques pressantes.

Nous nous félicitons de la tenue, en septembre, de la réunion ministérielle spéciale du Conseil économique et social sur la question du renforcement du système multilatéral pour le développement durable. Le document issu de cette discussion fournit une base solide pour l'organisation, durant la présente session de l'Assemblée générale, d'une deuxième série de consultations sur l'examen des progrès dans la mise en œuvre de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil.

De notre point de vue, la tâche principale de cet examen doit être de définir le rôle du Conseil dans la négociation et la définition des nouvelles priorités du programme socioéconomique pour l'après-2015, et dans la nouvelle structure mondiale de coopération internationale en matière de développement qui est en de voir le jour. Dans le cadre de cet examen, nous attendons aussi avec intérêt des discussions approfondies sur les moyens de rationaliser l'ordre du jour et le programme de travail de la session de fond du Conseil.

Les prochains efforts de réforme des institutions des Nations Unies spécialisées dans le secteur socioéconomique doivent se fonder sur le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe). Nous pensons que la mise en place d'un forum de haut niveau sur le développement durable fait partie intégrante du processus de renforcement du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires.

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des résultats de la session de fond du Conseil cette année, notamment de l'examen ministériel annuel des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Forum pour la coopération en matière de développement. Nous prenons acte du travail utile accompli dans le cadre des débats de la session consacrés à la coordination des activités opérationnelles et aux affaires humanitaires. Cela confirme clairement le rôle important du Conseil s'agissant de garantir la cohésion à l'échelle du système et la mise en œuvre nécessaire et efficace des priorités du programme socioéconomique mondial.

Pour la première fois depuis 2006, cette instance des Nations Unies a servi à la tenue d'un vaste débat sur l'emploi et tous ses aspects. Des directives politiques pour l'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine ont été définies. Sans empiéter sur le rôle de chef de file et les prérogatives de l'Organisation internationale du Travail, le Conseil a pu fournir d'importantes mises à jour concernant les questions relatives au travail décent figurant au programme des Nations Unies.

La déclaration ministérielle, qui s'appuie sur les résultats de l'examen, est devenue une base normative solide pour renforcer l'action et améliorer la cohésion et la coordination de l'ensemble des structures et organes des Nations Unies. Les décisions prises au Conseil économique et social doivent tendre à améliorer davantage la coopération multilatérale aux fins du développement et la mise en œuvre efficace du concept de travail décent.

Il sera dûment tenu compte de la contribution du Conseil économique et social pendant le processus préparatoire de la Conférence internationale de haut niveau pour un travail décent, qui doit se tenir à Moscou en décembre. Au cours de la session du Conseil, le représentant de la Russie a présenté un exposé national volontaire qui expliquait la stratégie nationale et les mesures pratiques prises par notre pays pour favoriser

une croissance économique durable et régulière, améliorer le bien-être social de la population et obtenir de nouveaux progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Je voudrais une fois encore remercier les délégations pour leur participation active et constructive aux discussions sur le rapport. En 2012, le Conseil économique et social a réaffirmé son rôle clef dans le processus intergouvernemental de suivi des différentes conférences internationales sur le financement du développement. Nous nous félicitons de l'issue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous nous félicitons également des efforts du Président et du Bureau du Conseil économique et social pour établir des contacts informels, en particulier avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

L'une des priorités du Conseil devrait être de continuer d'élargir la coopération mutuellement bénéfique entre l'ONU et les institutions financières internationales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, pour mettre efficacement en œuvre le programme international de développement.

La Fédération du Russie est prête à coopérer de façon constructive avec tous les partenaires en vue de poursuivre le renforcement du Conseil économique et social, étant donné le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale.

M^{me} Martinic (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine remercie l'Ambassadeur De Alba de sa présentation du rapport annuel du Conseil économique et social (A/67/3).

Il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central dans la gouvernance mondiale afin que la communauté internationale puisse relever de façon appropriée les défis multiples et croissants auxquels elle est confrontée. Parallèlement au caractère dramatique des questions examinées par le Conseil de sécurité, qui fait que ses décisions semblent toujours extraordinaires et font la une des journaux, les problèmes liés au développement socioéconomique que rencontrent au quotidien la majorité de la population mondiale sont tout aussi pressants sinon plus. Or c'est un domaine où l'Organisation des Nations Unies n'est pas à la hauteur des défis actuels, ce qui est de plus en plus évident depuis la fin de la guerre froide.

En vertu de la Charte, le Conseil économique et social, organe principal de l'ONU, joue un rôle important s'agissant de relever les défis actuels, comme par exemple celui de promouvoir la transparence et un système économique international juste et non discriminatoire qui favorise le développement, l'inclusion sociale et la croissance économique, en particulier dans les pays en développement.

Le fait est que le Conseil n'est pas en mesure de régler les problèmes économiques et sociaux du moment. Il nous faut trouver les moyens de le rendre plus efficace pour qu'il puisse contribuer de manière décisive à la promotion des trois piliers du développement durable, à savoir le développement social, la croissance économique et la protection de l'environnement. Pour ce faire, nous estimons qu'il faut simplifier l'ordre du jour du Conseil car il examine à l'heure actuelle un nombre incalculable de rapports portant sur les questions les plus diverses sans parvenir aux résultats attendus.

Nous pensons également que le Conseil doit servir de caisse de résonance aux discussions qui ont lieu au niveau de ses organes subsidiaires mais aussi des forums spéciaux. Surtout, il doit être capable de prendre l'initiative des débats sur les grandes questions de la conjoncture socioéconomique internationale.

Le Conseil doit en outre assurer un suivi adéquat des résolutions qu'il adopte afin qu'elles soient effectivement mises en œuvre. Par exemple, cette année, il a adopté une résolution qui souligne que le rang de priorité le plus élevé doit être accordé à l'élimination de la pauvreté dans le programme de développement de l'Organisation des Nations Unies (E/RES/2012/9). Cette résolution doit être appliquée dans son intégralité.

Le Conseil devrait lancer un débat vigoureux sur les questions d'actualité, comme la croissance favorisant l'inclusion sociale, à laquelle l'Argentine attache une très grande importance. Grâce à des politiques publiques actives axées sur l'emploi, l'inclusion sociale et la croissance industrielle, l'Argentine a pu atteindre un des taux de croissance les plus élevés de la planète, tout en créant des emplois et en réduisant le niveau de pauvreté. Notre taux d'investissement a atteint le niveau record de 24,5 % du produit intérieur brut en 2011. Nous avons enregistré une baisse spectaculaire du taux de chômage, tombé de plus de 20 % en 2002 à 7,2 % au second trimestre de 2012.

Le Conseil devrait inviter les organisations internationales compétentes, telle la Conférence des

Nations Unies sur le commerce et le développement, à participer aux débats afin de trouver des solutions aux problèmes concrets de la société. Comme le Rapport sur le commerce et le développement de 2012 l'indique, pour que la croissance et le développement profitent à tous, il est nécessaire de prendre des mesures volontaristes en faveur de l'emploi et de la redistribution, et d'adopter des politiques macroéconomiques qui favorisent l'investissement productif et la création d'emplois décents. Une meilleure distribution des revenus se traduit par une augmentation de la demande globale, de l'investissement et de la croissance, ce qui, en retour, accélère la création d'emplois.

Les économies émergentes continuent de tirer la croissance mondiale. Il suffit pour le prouver de citer les prévisions du Fonds monétaire international concernant la croissance du produit intérieur brut pour 2012 et 2013. Elles montrent que les économies émergentes et en développement sont les moteurs de la croissance mondiale, avec un taux de 5,6 % prévu pour 2012 et de 5,9 % pour 2013. De leur côté, les économies développées, épice de la crise économique mondiale, affichent des projections de croissance de 1,4 % en 2012 et de 1,9 % en 2013.

Nous avons toutefois été attaqués dans des enceintes multilatérales par ceux qui tentent de décourager l'utilisation des politiques publiques, qui pourtant est notre droit, dans le but de réduire notre marge de manœuvre économique légitime. L'objectif final de ces actions est de déverser sur nos marchés dynamiques intérieurs les excédents exportables des pays développés par l'intermédiaire de politiques budgétaires qui nous asphyxient et qui limitent la demande globale mondiale. En revanche, rien n'est dit dans ces mêmes enceintes à propos des trains de mesures et des subventions que les économies les plus puissantes continuent d'accorder à leurs propres secteurs agricoles et industriels et qui ont des répercussions néfastes sur les pays en développement. Aux sommes gigantesques dépensées ces dernières années pour aider les producteurs agricoles nationaux en réponse à la crise internationale s'ajoutent les millions déboursés en mesures de relance monétaire et budgétaire dont les effets en termes de distorsion n'ont pas encore été mesurés.

Nous sommes convaincus que seul un système de gouvernance mondial reposant sur un système de prise de décisions multilatéral efficace, sans exclusive, représentatif, transparent et doté de règles claires et équitables pourra apporter des solutions efficaces aux

problèmes mondiaux. Accorder la priorité au Conseil économique et social et le renforcer pourrait être un pas dans la bonne direction. Cela dépendra de la volonté politique de ses membres.

M^{me} Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie et félicite tout d'abord le Président du Conseil économique et social, M. Koterec, et les représentants de l'Égypte, de l'Indonésie et de l'Espagne de leur leadership dans la conduite des travaux du Conseil en 2012.

Le suivi coordonné des textes issus des grandes conférences de l'ONU dans les domaines économique, social, environnemental et les domaines connexes et la définition d'un programme de développement cohérent, unifié et universel pour l'après-2015 supposent que le Conseil économique et social soit en mesure de relever les défis actuels. Nous sommes convaincus que le Conseil économique et social est l'enceinte naturelle pour aborder de manière globale les questions relatives au développement. Néanmoins, il est nécessaire que le Conseil et son système de commissions régionales et organiques retrouvent l'efficacité et les capacités leur permettant de définir le programme de développement et d'en assurer le suivi avec la participation de toutes les parties prenantes. Il faut pour cela entreprendre un processus de réforme institutionnelle de grande envergure qui permettra au Conseil de s'acquitter pleinement du mandat qui lui est confié au Chapitre X de la Charte des Nations Unies. Nous sommes encouragés à cet égard par le débat qui a été lancé le 24 septembre dernier au cours de la réunion ministérielle extraordinaire du Conseil économique et social et nous attendons avec intérêt le rapport demandé au Secrétaire général sur des propositions de réforme.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé le mandat du Conseil économique et social, en tant qu'un des organes principaux chargés du suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental et les domaines connexes, et elle a reconnu qu'il contribue de manière décisive à l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Un Conseil renouvelé et renforcé doit être en mesure de remplir trois fonctions précises : fournir des orientations et avoir une capacité d'intégration; promouvoir la coopération et le suivi du programme mondial de développement; et encourager une cohésion accrue et une coordination

plus efficace à l'échelle du système. Le Conseil doit également retrouver son dynamisme afin de débattre des thèmes graves et urgents avec lesquels la communauté internationale est actuellement aux prises et de faire des recommandations.

La réforme doit se fonder sur le postulat que, pour que le Conseil soit efficace, il convient de le doter d'une vision systémique qui lui permette de conserver sa capacité d'action et d'intervention face aux principaux défis du développement et de donner une valeur ajoutée à chacun de ses mécanismes. Le Conseil économique et social doit intervenir rapidement et, à cette fin, il convient de revoir le calendrier actuel des réunions et de mettre fin à la pratique consistant à concentrer tous ses travaux sur un seul mois de l'année. Il doit également mieux utiliser les mécanismes dont il dispose pour créer des espaces ouverts permettant la participation d'autres intervenants.

En tant qu'entité qui coordonne les fonds et programmes, le Forum pour la coopération en matière de développement doit être renforcé afin de devenir l'instance centrale où se développe et s'intensifie l'interaction entre les principaux acteurs de la coopération internationale, y compris les fonds et programmes des Nations Unies. Nous pensons également que, dans la perspective du programme de développement qui sera défini pour l'après-2015, le Conseil doit renforcer son rôle de cadre principal de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements internationaux pris dans le domaine du développement. Nous devons donc doter l'examen ministériel annuel d'un processus préparatoire et de suivi solide et ouvert à tous, appuyé par tout le système des Nations Unies.

La réforme de nos institutions multilatérales chargées du développement est urgente. Nous devons intégrer les efforts réalisés de manière isolée dans le cadre du programme de développement défini par l'Organisation, exploiter les synergies et éviter de gaspiller des ressources toujours plus limitées, en travaillant au sein d'un cadre stratégique renouvelé où tous les intervenants jouent le rôle qui leur incombe. Dans ce contexte, la mission du Conseil doit consister à trouver des terrains d'entente pour que les acteurs compétents puissent prendre des décisions.

L'ONU ne doit en outre pas avoir de programmes de développement parallèles. Nous avons besoin d'un programme intégré où le développement est vu, une fois pour toutes, comme un tout qui comporte des volets distincts mais complémentaires et qui se renforcent

mutuellement. Nous appelons tous les États Membres, sans exception, à agir et à coopérer les uns avec les autres pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Nous sommes persuadés que le forum politique de haut niveau créé à Rio de Janeiro peut servir de passerelle non seulement entre les acteurs concernés au niveau mondial, mais également, au sein de l'ONU, entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour assurer la convergence du programme de développement.

Avant de terminer, je tiens, au nom de la délégation mexicaine, à saluer le Président de l'Assemblée pour sa volonté de mettre en place, en coopération avec le Conseil économique et social, un ensemble de processus qui permettront à l'ONU de renouveler le programme de développement.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces questions. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil économique et social publié sous la cote A/67/3?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 9 et 14 de l'ordre du jour.

Points 63 et 13 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

Rapport du Secrétaire général (A/67/204)

- b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

Rapport du Secrétaire général (A/67/205)

Décennie 2000-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné le point 63 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b) ainsi que le point 13 de l'ordre du jour dans le cadre

d'un débat commun à ses 25^e et 26^e séances plénières, le 17 octobre.

M. Emvula (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie s'associe à la déclaration faite par le représentant du Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/67/PV.25). Le développement socioéconomique du continent africain demeure un impératif urgent. Pour y parvenir, nous devons, ensemble, redoubler d'efforts afin d'améliorer la capacité de production de nos économies et de doter nos populations, en particulier les jeunes, des compétences et qualifications nécessaires. Nous devons également faire davantage pour assurer un meilleur accès aux services publics, tels que l'éducation, la santé, le logement, l'électricité et d'autres services sociaux. Dans ce contexte, nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général de ses rapports (A/67/204 et A/67/205).

La lutte mondiale contre le paludisme a réduit de plus d'un tiers le nombre de décès causés par cette maladie et a sauvé la vie de plus de 1,1 million de personnes en Afrique sub-saharienne au cours de la dernière décennie. La Namibie a elle aussi accompli des progrès importants en matière de lutte contre le paludisme au cours des 10 dernières années. Bien qu'elle ne soit pas encore totalement débarrassée du paludisme, le nombre de cas enregistrés dans le pays a chuté de 97 % entre 2001 et 2011.

Le nombre de décès causés par le paludisme a lui aussi baissé, passant de 1 747 en 2001 à seulement 45 en 2010, soit une réduction de 98 % du taux de mortalité. La diminution du nombre de cas de paludisme peut être attribuée à la campagne de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides et au vaste effort de traitement des personnes atteintes par le paludisme que nous avons menés. La Namibie est en bonne voie d'éliminer le paludisme d'ici à 2015.

Les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au Sommet de Lusaka, en Zambie, en 2001. Cette décision a été saluée en Afrique et dans toute la communauté internationale comme une étape historique et une évolution fondamentale dans notre approche du développement socioéconomique. Nous avons conçu le NEPAD comme un plan de développement pour libérer notre continent et sa population du fléau de la pauvreté et du sous-développement. Le NEPAD est une vision et un ensemble d'actions et de stratégies prioritaires pour guider l'Afrique dans sa marche en avant. La Namibie pense que nous devons faire plus

pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés lorsque nous avons créé le NEPAD.

Nous sommes convaincus que le soutien politique et la mise en œuvre des stratégies et la promotion active de l'infrastructure régionale africaine grâce au travail des chefs d'État et de gouvernement dans le cadre du Sous-Comité de haut niveau sur l'infrastructure garantiront le succès du NEPAD et de l'Union africaine dans leurs efforts pour trouver des financements suffisants pour les projets que nous avons sélectionnés et définis, conformément à nos besoins de développement.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il revient au premier chef aux Africains de financer les projets de développement de l'Afrique. Les autres acteurs devraient seulement compléter nos efforts. J'appelle donc l'ensemble de la communauté internationale à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à fournir des ressources financières à la hauteur de nos engagements. L'Afrique a relevé le défi, à première vue redoutable, de vaincre le colonialisme. Le moment est venu pour nous de relever le défi du développement économique de l'Afrique avec l'aide de la communauté internationale – guidée par le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique – et avec la même détermination et énergie créatrice.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général de ses deux rapports (A/67/204 et A/67/205) sur les points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Cameroun, au nom du Groupe des États d'Afrique, et à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes.

À la suite de l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que cadre pour le développement socioéconomique de l'Afrique, les pays africains ont adopté des stratégies et des mesures pour mettre en œuvre les priorités sectorielles du NEPAD, avec l'appui de la communauté internationale.

Les pays africains ont accompli des progrès remarquables pour consolider la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, et gérer l'économie de manière saine. Mais ils sont aux prises avec les répercussions négatives importantes de la crise économique et financière mondiale, notamment la fluctuation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, et de problèmes tels que la sécheresse,

la dégradation des sols, la désertification et la perte de diversité biologique, qui vont s'aggravant à cause des changements climatiques. Ces retombées ont aussi pesé sur la lutte contre la faim et la pauvreté et sur la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le continent africain ayant été l'un des plus durement touchés par la crise économique et financière mondiale, l'Afrique reste vulnérable et affiche une croissance inégale malgré le retour à la croissance au niveau international. Il faut donc encourager les efforts nationaux pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique par un accroissement des ressources budgétaires des pays africains allouées à l'agriculture et au développement rural et une gestion plus saine et plus efficace. La communauté internationale a un rôle à jouer à cet égard en fournissant un appui technologique et financier et en modernisant les méthodes de culture pour augmenter la production et améliorer sa qualité.

Le commerce joue un rôle important en Afrique pour promouvoir la croissance économique, créer des emplois, compte tenu plus particulièrement du chômage très élevé que nous connaissons, et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut donc d'urgence corriger les pratiques commerciales qui sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Les États, les institutions compétentes et les organisations multilatérales devraient tous harmoniser leurs politiques avec celles des États africains et aider ces derniers à renforcer le commerce afin de surmonter les obstacles existants et de faire en sorte que l'Afrique participe au commerce libre et équitable.

Compte tenu du rôle cardinal joué par l'aide publique au développement pour avancer vers le développement durable dans les pays en développement, les pays développés doivent tenir les engagements qu'ils ont pris lors des grandes conférences des Nations Unies sur l'Afrique. Cela signifie que tous les partenaires de développement, en particulier les pays développés, doivent aider les pays africains en développement en encourageant les investissements et en mettant en place des politiques favorables à l'investissement local et étranger. Ceci est d'autant plus nécessaire que la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse ont eu des retombées négatives sur les efforts africains de développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

la communauté internationale doit fournir une assistance aux pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, pour appuyer les efforts régionaux déployés dans ce domaine. En tant que membre du NEPAD, la Libye continuera de travailler de manière constructive avec les pays africains pour promouvoir le programme du NEPAD en faveur du progrès, de la croissance et de la prospérité des États africains, par la coordination et l'action commune et en respectant les accords de coopération signés précédemment avec de nombreux pays africains, afin que le continent puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et jouer un rôle actif dans le système économique international, car l'Afrique a les ressources humaines et naturelles nécessaires pour satisfaire ses ambitions.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : En vertu de la résolution 49/2 de l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Lobry-Boulanger (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) se félicite de l'adoption, le mois dernier, de la résolution 66/289, intitulée « Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015 ». Nous nous félicitons également que le Secrétaire général ait fait de la lutte contre le paludisme une des priorités de son second mandat.

Nous avons accompli, ensemble, des progrès considérables dans la lutte contre le paludisme ces 10 dernières années, comme l'indique le *Rapport mondial 2011 sur le paludisme* établi par l'Organisation mondiale de la Santé. Nous savons que ces bons résultats s'expliquent par l'intensification notable des mesures de prévention et de maîtrise du paludisme, notamment le fait que de plus en plus de personnes possèdent des moustiquaires et les utilisent, que de meilleurs diagnostics sont posés et qu'il y a un accès plus large à des traitements efficaces.

Malgré ces résultats importants, les acquis ne sont pas répartis de manière équitable. Alors que certains pays sont en passe d'éliminer le paludisme, de nombreux autres continuent de payer un tribut inacceptable à la

maladie et doivent rapidement intensifier les mesures de prévention et de lutte.

Nous ne devons pas tenir pour acquis les avancées obtenues de haute lutte. Ces gains sont fragiles. Ensemble, nous devons faire plus et mieux, et aller plus loin. La FICR appelle à une plus grande prise en compte des solutions communautaires, y compris les solutions ciblant les groupes de population les plus vulnérables, marginalisés et isolés, qui doivent bénéficier d'un appui et d'investissements accrus afin de garantir un accès plus équitable aux services de prévention, de diagnostic et de traitement du paludisme. Le paludisme se combat d'abord dans les foyers et au niveau local, et c'est à ce niveau que nous continuerons d'obtenir le meilleur retour sur investissement en donnant aux personnes les moyens d'agir en connaissance de cause pour lutter contre cette maladie.

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et leurs bénévoles déployés sur le terrain ont joué un rôle décisif dans les progrès accomplis à ce jour au niveau mondial. Ces bénévoles, qui connaissent parfaitement les obstacles locaux auxquels se heurtent les interventions en matière de santé, travaillent avec les populations locales pour étendre la portée des mesures de prévention et de maîtrise de la maladie. Ils vont de porte en porte pour s'assurer que les moustiquaires sont installées correctement et bien entretenues, informer sur les moyens de prévenir efficacement le paludisme, signaler les centres dans lesquels il est possible d'obtenir un diagnostic et des soins, encourager les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans à se faire soigner dès les premiers symptômes, pour qu'il n'y ait plus de décès liés au paludisme, car cela peut être évité.

Les nouvelles technologies jouent également un rôle. En Haïti par exemple, outre les distributions ciblées dans les groupes de population à risque, la Croix-Rouge utilise les technologies mobiles pour mettre des informations vitales à la disposition des populations dans le cadre d'une campagne nationale de prévention du paludisme, qui a notamment vu l'envoi de plus de 3,5 millions de SMS.

La FICR est convaincue que la maîtrise du paludisme et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont conditionnées à la fourniture d'une aide financière soutenue et accrue, ainsi qu'à l'engagement politique. Par exemple, par la simple

intensification des mesures de prévention du paludisme, notamment la couverture universelle en moustiquaires, la vie de 3 millions d'enfants pourrait être sauvée d'ici à 2015.

Poursuivre la lutte contre le paludisme revient à investir dans le développement. Des investissements soutenus faits en amont dans la lutte contre le paludisme aideront considérablement les pays où cette maladie est endémique à atteindre les OMD, en particulier ceux relatifs à la réduction de la mortalité infantile et à l'amélioration de la santé maternelle, à la réduction de l'extrême pauvreté et à l'éducation pour tous. En outre, les fonds investis dans la lutte contre le paludisme peuvent ouvrir la voie à l'intégration d'autres services de santé essentiels pour atteindre les OMD 4 et 5, offrant ainsi une solution synergique au problème de la limitation des ressources, à l'échelle mondiale et dans les pays.

La force des partenariats est un des éléments les plus importants de la lutte contre le paludisme. Cette maladie est à l'origine de souffrances humaines considérables, et la communauté internationale doit jouer un plus grand rôle à l'appui des partenariats mondiaux de lutte contre le paludisme. Il faut poursuivre les efforts internationaux visant à utiliser davantage les instruments disponibles, éprouvés et rentables pour prévenir et maîtriser le paludisme. Toutefois, pour éviter les écueils rencontrés dans le cadre des précédents efforts d'élimination du paludisme, comme par exemple la résistance de plus en plus forte aux insecticides et aux antipaludéens, nous devons continuer d'investir dans la recherche et mettre au point des initiatives pour toujours garder une longueur d'avance sur l'anophèle et le parasite. Nous ne pouvons pas prendre le risque de perdre les acquis d'aujourd'hui et d'innombrables vies humaines à cause d'une maladie qu'il est possible de prévenir et de soigner.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ces questions. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 63 a) et b) et du point 13 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 10.